



PROGRAMME : ESPOIR POUR LES FEMMES

Organisé en collaboration avec le Réseau Genre et Droits de la Femme « GEDROFE »

ACTES

**des JOURNEES D'INFORMATION SUR LE GENRE DANS LE
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES 2015**

Kinshasa, RDC, 15 au 16 Avril 2014



Par Paty SIWALA
Rapporteur

Les points de vue exprimés dans ces textes n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du ROFAP





Liste des abréviations

CHN : Comité de Haut Niveau

CUA: Commission de l'Union Africaine

DAWN : Development Alternatives with women for a New era

DSRP : Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

GEDROFE : Réseau Genre et Droits de la Femme

GPHN : Groupe des Personnalités de Haut Niveau

IDH: Indice de développement humain

ISE : Institution sociale et Egalité Homme-Femme

NTIC: Nouvelle Technologie de l'information et de la communication

ODD: Objectifs du développement durable

OMD: objectifs du millénaire pour le développement

ONU: Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la société civile

RDC : République Démocratique du Congo

ROFAP : Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAP)

WMG: Women Major Group



Rapport de l'organisation de l'activité sur le genre dans le programme post 2015, du 15 au 16 Avril 2014 à la Maison de Droit de l'Homme du Centre Carter

1. Introduction

Le Réseau des Organisations Féminines de l'Afrique Francophone, sigle ROFAP, a initié, en collaboration avec Le Réseau Genre et Droit des femmes (GEDROFE), une journée d'information à l'intention des Organisation des femmes œuvrant en RDC sur le nouveau programme mondial de développement post 2015.

En effet, en 2015 les objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) arriveront à expiration. Le système des Nations Unies (NU), les agences spécialisées, les programmes et fonds des Nations Unies dirigés par le Secrétaire Général Ban Ki-moon a entrepris depuis quelques années des démarches pour définir le cadre de développements global qui les remplacera.



Afin de définir une feuille de route pour l'élaboration du nouveau programme de développements post 2015, plusieurs processus ont été mis en place dont certains sont arrivés à terme et d'autres sont actuellement en cours, à savoir : une équipe spéciale du système des Nations Unies, un groupe de personnalités de Haut Niveau, des consultations thématiques mondiales, des consultations régionales, des consultations nationales et le processus de Rio+20 mené par le gouvernement.



Ainsi, depuis le 31 mai 2013, le groupe de personnalités de Haut niveau (GPHN) a soumis ses recommandations relatives au programme post 2015 au Secrétaire Général des Nations Unies à travers un rapport intitulé « un nouveau Partenariat Mondial : Eradiquer la Pauvreté et transformer les Economies à travers le développement Durable » avec 2030 comme date butoir pour éradiquer l'extrême pauvreté de la face de la terre et réaliser la promesse du développement durable.

La publication de ce rapport a suscité des nombreuses réactions de la part des Organisations de la société civile et des droits de femmes qui ont publié des documents de position par rapport aux propositions émises par le groupe.

C'est pourquoi le ROFAF et le GEDROFE en tant que réseaux des droits de femmes ont saisi cette opportunité pour contribuer à ce processus inclusif et de mobiliser ses Organisations membres et partenaires d'être informer et de s'impliquer à ce processus post 2015.

L'objectif visés dans ses assises était de favoriser la contribution du ROFAF et ses Organisations membres aux débats et aux processus actuellement en cours qui façonneront les stratégies de développements pour l'après 2015, y compris le plaidoyer pour un cadre de développements qui intègrent l'ensemble des droits humains des femmes, s'attaquer aux facteurs historiques et structurelles qui perpétuent les crises, les inégalités et les violations des Droits humains et souligner l'importance et la centralité de l'égalité des sexes et de la paix et la sécurité pour la réalisation de tous les objectifs de développements.





L'atelier a été enrichi par différentes présentations des éminent-e-s experts qui ont procédé au rappel sur les objectifs de millénaires adoptés en l'an 2000 par les Etats membres des Nations Unies partant des ses atouts jusqu'à ses faiblesses, y compris les raisons ayant conduit à son échec, permettant ainsi aux participant-e-s de cerner toute la quintessence du souci de l'intégration du genre dans le nouveau programme de développement post 2015 mais aussi de leur implication au plaidoyer tant au niveau national que régional.

Pour approfondir la compréhension et mieux permettre aux participant-e-s de s'appropriier du processus, les participantes et participants se sont retrouvés en différents ateliers pour pouvoir ressortir une nouvelle définition simple et plus compréhensive des OMD et du nouveau programme de développement post 2015.

Ainsi, en organisant cet atelier d'information, le résultat attendu était de voir 50 militant-e-s et Organisations de femmes en RDC de travailler dans divers secteurs sur les questions liées aux droits des femmes et l'égalité des sexes, y compris la violence à l'égard des femmes et l'accès des femmes au pouvoir et de s'approprier du processus du nouveau programme post 2015.



Par ailleurs, le concours des experts du Ministère du Plan du début jusqu'à la fin des travaux ont été d'une grande importance compte tenu de la technicité de la matière.

2. Déroulement de l'activité pendant deux jours

La 1^{ère} Journée, Mardi 15 avril 2014

Session inaugurale



- **Présentation des participants**
- **Projection de la vidéo pour la présentation du ROFAP et de ses différentes activités qu'il mène au travers l'Afrique francophone**



- **Mot de bienvenue de Madame Joséphine NGALULA présidente du Réseau GEDROFE**



Le mot de bienvenu aux participants et participantes adressé par la présidente du GEDROFE, madame Joséphine NGALULA, modératrice de l'activité résumait entre autre les sentiments de gratitude à l'endroit de la Présidente du ROFAP, de Madame la Secrétaire Général au Plan, de Madame la Directrice de la Direction Juridique du Ministère du Genre, femme, Famille et enfant, ainsi qu'aux distingué(es) invité(es) et participant(e)s d'avoir répondu à l'invitation.

Ledit mot avait brossé succinctement le pourquoi de l'activité, ses objectifs qui sont notamment d'informer les femmes et Organisations des femmes sur les le genre dans le programme de développement post 2015, organisé par le Réseau des Organisations Féminines de l'Afrique

Après ce mot de bienvenu, la modératrice est passée par la lecture du programme de l'activité.

- **Allocution du Président du Conseil d'administration du Réseau GEDROFE**

Le Président du Conseil d'Administration du réseau CEDROFE a fait une allocution en commençant par brosser une brève présentation du Réseau GEDROFE en partant de sa création et par ses activités qu'elle mène en République Démocratique du Congo et a salué le partenariat qui existe entre le GEDROFE et ROFAP pour lequel il a souhaité plus d'honnêteté, de fraternité et de durabilité.



Tout en remerciant le ROFAF, il a émit les vœux de la poursuite de ce partenariat pour parvenir à un programme meilleur susceptible de provoquer des changements positifs pour l'avènement d'un monde meilleur que nous souhaitons.

- **Allocution de la Représentante du Centre Carter**

la Représentante du Centre Carter, pour sa part, s'est estimé ravi d'abriter ses assises compte tenu de l'importance qu'accorde le centre Carter sur la question de la femme qui demeure une question essentielle pour le développement de la Nation.

Elle a présenté brièvement le Centre Carter, leurs différents programmes ainsi que différentes thématiques au sein de leur structure. Elle a fini par souhaiter du succès à ses assises.

- **Allocution de Madame Massan d'ALMEIDA, Directrice Exécutive du ROFAF**

La Présidente de ROFAF a commencé son allocution par souhaiter au nom de son Organisation une chaleureuse bienvenue à cette journée d'information à tous les participant-e-s et a aussi adressée ses remerciements aux délégués des Ministères de genre, famille, femme et enfant et du Plan pour leur présence audit atelier.

Tout en rappelant les raisons ayant poussés le ROFAF d'initier cette activité ainsi que de son importance pour les organisations militantes des droits de femmes, Madame **Massan** a tenu à préciser que ce programme concerne quelques organisations de la société civile du Mali, Togo, RDC et autres mais principalement celles de droit de la femme pour ainsi obtenir leur implication au processus en cours pour le nouveau programme de développement post 2015.

- **Allocution de la Vice –présidente de la Société Civile**

Saluant l'initiative, madame la Vice-présidente loue l'initiative et précise que la société civile est prise en compte dans le processus de mise en œuvre des OMD d'où elle désire que les organisations des femmes soient impliquées dans ce processus post 2015.

Nous ne pouvons pas affirmer en RDC que les OMD ont été atteints mais néanmoins il y a eu quelques avancés notamment dans le secteur de l'éducation avec la campagne pour la scolarisation des filles et quelques enquêtes ont été menées par exemple sur la mortalité maternelle et infantile.



Il faut signaler aussi que quelques facteurs qui n'ont pas permis ou encouragé l'atteinte des OMD entre autres le manque de disponibilité de fonds promis par les pays donateurs aux pays africains.

Ainsi, Madame la vice présidente recommande que des plaidoyers soient menés pendant l'élaboration et mise en œuvre des lois financières car il faut que le programme de développement soit inscrit dans le budget au moment de son élaboration.

- **Présentation de Madame Annie Kenda, Directrice de service juridique du Min Genre**

Elle s'est basée sur la question du genre dans le programme de développement après 2015. Pour sa part au cours des dix dernières années, le développement s'est placé dans une optique de plus en plus centrée sur le genre. Désormais, considérés comme des outils indispensables du développement. L'une des bases du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994 et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995.



Bien qu'elle fasse de plus en plus partie des programmes de développement, la notion de genre n'est pas bien comprise. Comme le développement orienté vers le genre s'est axé sur la promotion des droits des femmes, on a souvent fait du genre le synonyme de "femmes" ou de "féminin". Elle estime que le genre est en relation directe avec le développement et la promotion et l'autonomisation de la femme sont les deux piliers articulés de la question genre parce que. Pour ce qui est de

l'égalité de sexes et le développement durable, l'amélioration de l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes constituent des voies menant au développement durable et à



la réalisation d'autres OMD (en particulier, l'accélération des progrès en matière de santé maternelle et infantile, d'éducation, et de réduction de la pauvreté et de la faim). L'égalité entre les genres améliore les capacités des êtres humains, hommes et femmes, à bénéficier d'une éducation de qualité, jouir d'une bonne santé, s'exprimer librement, exercer une influence, tirer profit des opportunités qui se présentent et faire des choix éclairés.

Ces capacités jouent un rôle essentiel dans la transformation de la société et du pays en faveur du développement. La réalisation de cet objectif sert de terreau fertile à l'atteinte de tous les autres OMD, créant ainsi un cercle vertueux favorable au développement humain durable. L'autonomisation des femmes et des filles est capitale pour l'avènement d'une croissance économique rapide et équitable et stable à long terme.

Madame Annie a dressé une statistique sur le progrès de la femme dans le monde et en RDC dans plusieurs domaines en disant que lors des 20 dernières années, globalement le nombre de femmes inscrites dans les universités a été multiplié par 7... et en 2009 les femmes représentaient 51% des étudiants. Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, les femmes vivent maintenant en moyenne 20 ans de plus aujourd'hui qu'en 1960 et tous les pays du monde – sauf 7 – ont ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des femmes. Lors des 30 dernières années, 552 millions de femmes sont entrées sur le marché du travail; plus particulièrement, en RDC les femmes Représentent 50,4 % de la pop totale et 64,8% de la pop rurale (2010), par contre, la participation au marché de l'emploi est 2 fois inférieure à celle des hommes (85 % contre 55 % en moyenne), elle représentent 49 % de la main d'œuvre agricole, surtout dans le secteur informel et le travail agricole souvent effectué à des fins de subsistance, elle n'ont pas accès aux moyens et machines mis à disposition de certains hommes, notamment à des bicyclettes, outils etc. une productivité faible et peu d'opportunités de formalisation et d'expansion des activités. Dans le secteur de l'éducation, 35 millions de filles de part le monde ne vont pas l'école, la plupart en Afrique subsaharienne et en RDC, les femmes sont 2 fois plus nombreuses que les hommes à ne jamais avoir été scolarisées (28 % contre 14%). chez les 15- 49 ans, les femmes sont 4 fois plus nombreuses que les hommes à être privées d'éducation (21 % contre 5 %). Ajouter à cela le retard des femmes en matière d'inclusion financière et le problème des mariages précoces.

Elle a encore précisé en affirmant que La RDC a obtenu le score le plus faible au monde sur l'Indice de développement humain (IDH) en 2012, elle est arrivée 142^{ème} sur 146 sur l'index 2012 de l'OCDE intitulé « Institutions sociales et Égalité homme-femme » (ISE), qui évalue les mesures discriminatoires des institutions sociales, y compris les contraintes légales. D'où, elle ne sera en mesure d'atteindre aucun de ses OMD d'ici 2015, dont plusieurs concernent l'égalité des sexes.

Le rapport 2012 sur le Développement dans le Monde pose 3 questions, à savoir : Ces inégalités sont-elles importantes? Pourquoi persistent-elles? Que faire pour les éliminer?

Pourquoi s'en préoccuper? Après 2015 ??? C'est le choix juste ... Et c'est un choix intelligent Pourquoi est-ce important? Dans les affaires, les entreprises bénéficient de talents accrus et d'un plus grand marché de consommateurs ; pour le développement, la pauvreté diminue et



la croissance économique est stimulée et enfin pour l'autonomisation, l'emploi peut-être intrinsèquement facteur d'autonomie pour les femmes et les hommes.

Le rapport montre que les discriminations fondées sur le sexe en matière de statut juridique et de droits de propriété freinent considérablement l'entrepreneuriat des femmes. En RDC, la majorité des femmes cadres se retrouvent dans les petites entreprises. L'inégalité a un coût élevé du point de vue économiques et nuit la prochaine génération.

Que faire pour éliminer les écarts? Se concentrer sur les écarts qui ne disparaissent pas avec la croissance économique, écarts restant en capital humain, écarts de revenus et productivité, disparités en termes d'influence au sein du ménage et dans la société, reproduction des inégalités dans le temps, s'attaquer aux déterminants fondamentaux de l'inégalité homme-femme, s'attaquer au fonctionnement des marchés et aux contraintes institutionnelles, élargir les opportunités économiques.

Elle a conclu, en disant que l'utilisation inefficace des compétences et des talents des femmes (par mauvaise répartition ou sous-utilisations) a des coûts économiques élevés et des effets négatifs sur la prochaine génération, et affecte négativement les institutions et les politiques. L'inégalité est coûteuse, et ce de plus en plus dans un monde globalisé, où la compétitivité est essentielle. Lorsque les femmes ont des opportunités économiques, elles peuvent être des agents importants du changement et assurer des gains pour la société et la famille, elles peuvent davantage contribuer à la formalisation et la croissance de l'économie et à une augmentation des ressources de l'Etat. La question du genre est centrale dans la Stratégie d'Assistance, une « *stratégie qui vise à permettre l'intégration des préoccupations de genre dans l'analyse, la planification et l'organisation de politiques, programmes et projets de développement* ». Enfin, La plupart des projets doivent avoir des interventions ciblant directement les femmes, comme le Pôles de Croissance, les projets de Développement Humain, Agriculture, projet Infrastructure Financière et Marchés etc. La voie de la réforme est un effort à encourager et suivre l'application effective.

- **Allocution de Madame le Secrétaire Général au Plan**

Madame le Secrétaire Général a commencé par féliciter les organisateurs plus particulièrement la Présidente exécutive du Réseau des Organisations Féminine de l'Afrique Francophone qui a effectué un déplacement de Togo pour la concrétisation de ce projet en RDC.

Elle a précisé que le processus tel qu'initié par le Secrétaire Général des Nations Unies pour préparer l'après 2015, a rencontré un écho favorable en RDC, qui a procédé aux consultations provinciales et nationales sous la houlette du Ministère du Plan, des



responsables de la mise en œuvre et suivi de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD en sigle). Elle a encore renchéri, en affirmant que le rapport en possession du Ministère du Plan cerne 14 objectifs qui pourraient constituer l'ossature de l'Agenda post 2015. Ce rapport maintient le Huit objectifs soit en les reformulant ou soit en les intégrant comme cibles et ce rapport pourra ajouter six nouveaux objectifs ayant

trait à la gouvernance, à la paix et sécurité, à la justice, aux droits de l'homme, à la croissance économique inclusive et au travail décent et durable.

Elle a clôturé son allocution en appuyant les présentes assises qui, pour sa part, devront permettre une meilleure appropriation du rapport analytique sur les consultations nationales relatives à l'agenda international du développement post 2015.

Après cette allocution de Madame le Secrétaire Général au Plan, un questionnaire et une fiche furent remise aux participants en vue de recueillir de leur part leurs attentes et au même temps d'évaluer leur niveau de compréhension sur les OMD.

Cet exercice a pour objectif de contribuer à l'évaluation du niveau de connaissance des participantes avant et après les séances d'information pour un suivi conséquent

Madame la modératrice a procédé à la lecture des attentes des Participants, qui peuvent se résumer par ces phrases :

- *Obtenir les informations sur les problèmes du genre et les approches pour les surmonter*
- *Comment intégrer la dimension genre dans le programme de développements pour l'après 2011*
- *Etre informé sur le nouveau programme de développement*
- *Avoir beaucoup d'information sur le programme de développements*
- *Avoir plus d'information sur les objectifs après 2015*
- *Réseautage des organisations représentées à la journée d'information*

- **Présentation de Monsieur Francis LOKA sur l'introduction au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et information sur leur évolution aux niveaux international, régional et national**



L'intervenant a commencé tout d'abord par donner les justifications qui ont conduit aux consultations post 2015, étant donné que ce processus touche à sa fin, parvenir à un consensus sur la



voie à suivre après cette date. Plusieurs questions ont été soulevées : à savoir : Fallait-il maintenir les OMD dans leur forme actuelle en s'accordant simplement un délai supplémentaire ? Par exemple les ramener jusqu'à 2030 ? Fallait-il revoir à fond les objectifs et indicateurs pour tenir compte des changements de priorités en matière de développement et des résultats obtenus dans la réalisation des OMD ? Ou bien, est-il temps d'en finir complètement avec les OMD en les remplaçant par un programme

entièrement nouveau. ?

En réponse à ce triple questionnement, les Nations-Unies ont organisé 88 consultations nationales dont 36 en Afrique et 11 consultations thématiques dans le but de nourrir les consultations à l'échelle mondiale visant à définir un nouvel agenda de développement post 2015, avec comme parties prenantes, les gouvernements, le secteur privé et la société civile, les groupes vulnérables et marginalisés ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Les résultats de ces consultations nationales en RDC ont produit 14 objectifs qui pourraient constituer l'ossature de l'agenda post 2015 dont 8 OMD sont maintenus (soit en les reformulant ; soit en les intégrant comme cibles); et 6 nouveaux objectifs ont été ajoutés ayant trait à la gouvernance, la paix et sécurité, la justice, aux droits de l'homme, la croissance économique inclusive et au travail décent et durable.

En effet, en Juillet 2012, le Sommet des chefs d'Etat a mandaté la CUA, en consultation étroite avec les États membres et les Communautés Economiques Régionales à identifier les priorités de l'Afrique pour le programme de développement post-2015 et un projet de position commune sur la base des résultats des consultations tenues avec les acteurs africains (membres des organes législatif et exécutif, les entités régionales, la société civile, le monde universitaire, les femmes, les jeunes et le secteur privé, etc) . En mai 2013, le Sommet des chefs d'états a décidé de créer un Comité de Haut Niveau (CHN) pour finaliser la Position Commune Africaine (PCA), En Janvier 2014, l'adoption de la PCA par le Sommet des chefs d'états qui a demandé au CHN d'élever la paix et de la sécurité comme pilier et formuler une stratégie de plaidoyer, de négociation et de forger des alliances et en février 2014, le CHN s'est réuni au Tchad et a ajouté la paix et de la sécurité parmi les piliers en soulignant son lien inextricable au développement et la PAC a été lancée; le CHN a également recommandé de préparer la stratégie de négociation pour s'assurer que les priorités de l'Afrique soient pleinement prises en compte dans les délibérations des négociations intergouvernementales post-2015 en cours. L'objectif primordial de la PCA est d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et rapidement réduire les inégalités dans le cadre du développement inclusif et durable soutenu par des emplois décents et se fonde sur 6 Piliers à savoir : la transformation économique structurelle et croissance inclusive, la science, technologie et innovation, le développement axé sur l'être humain, la viabilité environnementale et gestion des ressources naturelles et des risques des catastrophes naturelles, la sécurité de la paix et le financement et partenariats.



L'intervenant a tenu préciser que dans l'ensemble, il y a concordance entre les 17 objectifs de la PCA et ceux de issus des consultations nationales de la RDC. La prochaine étape, plaidoyer et négociations est de :

- Créer un consensus entre les parties prenantes africaines pour assurer une bonne compréhension et l'acceptation politique des principes et des priorités de la PCA
- Nouer des alliances régionales et continentales avec d'autres régions et entités en vue de défendre les priorités de la PCA
- Intégrer les priorités de la PAC dans programme de développement mondial post-2015 en Septembre 2015

Pour ce qui est de la situation au niveau international, en juillet 2012, le SG de l'ONU a chargé un Panel de Haut Niveau (PHN) de présenter des recommandations sur le programme de développement pour l'après-2015, le point central de la réflexion au niveau du PHN étant d'éliminer l'extrême pauvreté de la surface du globe à l'horizon 2030. Dans son rapport «Pour un nouveau partenariat mondial (mai 2013)» le PHN a proposé: 5 grandes orientations transformatrices, 12 objectifs et 53 cibles.

Echanges

A l'issue de son intervention, la parole était accordée aux participant-e-s. Les préoccupations exprimées et réponses données par l'intervenant se recourent de la manière suivante :

Préoccupations :

- par rapport aux objectifs fixés par la RDC, l'objectif 5 qui parle de l'insécurité alimentaire, comment la RDC compte résoudre ce problème d'insécurité ? dans le 14 objectifs, il y a-t-il des propositions de la Société Civile ?
- qui était partie prenante pour les consultations ?
- est-ce que la base a été consultée ? l'Union Africaine parle de l'éradication de la pauvreté, ne trouvez-vous pas que c'est trop ambitieux ?
- Est-ce que les OMD ont été bien compris en RDC ? comment allons-nous parler de l'après OMD si nous n'avons pas compris l'avant ?
- il y a-t-il un mécanisme de suivi pour l'évaluation des OMD ?
- Doit-on adopté les décisions prises par nos chefs qui violent le DH, qui exploitent les ressources naturelles au détriment de la population et qui sont à la base de cette pauvreté ?
- quelle est la place de la famille africaine dans tout ce programme ? la bonne gouvernance est-il liée aux hommes, aux ressources naturelles ou seulement aux





individus qui dirigent ? parce que toute décision qui ne cadre pas avec le DH, est contre le développement.

- est-ce que les OMD ne sont pas dé mesurables ? parce que déjà en 2015, il y a aucun objectif qui a été atteint ?
- quelle est la place de la jeunesse dans ce programme ? existe-t-il une politique pour encourager l'entreprenariat local ?
- Comment les négociations ont été menées au sein du comité mis en place par le sommet des Chefs d'Etat ? Quels sont les secteurs cibles ?

Réponses ou réaction de l'intervenant

Tout en remerciant les participant-e-s de l'intérêt qu'ils ont porté à sa présentation, l'intervenant a réagit de manière global aux préoccupations soulevées, en effet ce n'est pas parce que les Chefs d'Etat africains violent pour la plupart les droits de l'Homme que nous devons rejeter ce qu'ils font, nous sommes sur le point de vue des principes, ce sont eux qui engagent leurs Etats. Si réellement les consultations ont été nationales, il appartient à la société civile d'interpeller les gouvernants sur les engagements prises et leur démontrer qu'il y a effectivement régression. Pour ce qui de la famille africaine, l'intervenant estime que cette famille africaine est à l'heure actuelle déstabilisée et mettre en place tout ces principes relevés, c'est une opportunité pour cette famille d'améliorer sa situation. Il en est de même pour la bonne gouvernance, il ya un grand écart entre ce qui est déclaré et ce qui est réalisé sur terrain, d'où cela nécessite de plaider pour pousser l'action gouvernementale vers le développement. Pour ce qui est de financement des OMD, il existe un plan de mobilisation interne des ressources interne mais aussi la promesse de financement de certains partenaires extérieu s parce qu'ils sont parties prenantes, toutefois les Etats doivent être les premiers à financer ce programme de développement. En parlant de l'éradication de la pauvreté, l'objectif était de mettre la barre plus haute et chercher maintenant les solutions pour atteindre ce niveau. Pour ce qui est de la réduction du risque alimentaire, ceci fait parti de l'objectif 1, mais la RDC est loin d'atteindre cet objectif jusqu'à l'heure, nous ne sommes pas encore à l'abri de l'insécurité alimentaire mais il faut reconnaître aussi certains mécanisme mit en place par le Gouvernement dans le souci de réduire cette insécurité alimentaire.

- **La Présentation de Madame Annie MATUNDU sur transition/lien entre les OMD et le programme de développements pour l'après 2015**

Les dirigeants de 189 pays du monde ont adopté en 2000, la déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils se sont fixé l'échéance de 2015 pour la réduction de l'extrême pauvreté. Les OMD comportent huit objectifs concrets convenus à l'échelle internationale des cibles assorties de délais et des indicateurs visant à mesurer les progrès réalisés dans les domaines de : l'atténuation de la pauvreté, l'éducation, l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes, la santé infantile et maternelle, la réduction du VIH/sida et des maladies contagieuses, la durabilité environnementale et la constitution d'un Partenariat mondial pour le développement.



Alors que les objectifs du Millénaire pour le Développement arrivent à terme en 2015 et que la Conférence de RIO + 20 a lancé le processus de formulation des objectifs de développement durable (ODD), les Nations Unies sollicitent de nombreuses parties prenantes (Gouvernement, société civile, réseaux d'entreprises et autres acteurs internationaux) afin de travailler à l'élaboration d'un agenda de développement post-2015.



En analysant certains OMD, le rapport OMD de 2013 souligne par exemple, que les progrès pour tous les enfants en Afrique subsaharienne sont « à notre portée ». Les enfants scolarisés en primaire n'ont jamais été aussi nombreux.

Le taux moyen de réduction de la mortalité infantile a doublé, passant de 1,5 % par an en 1990-2000 à 3,1 % en 2000-2011. Certains pays à fort taux de mortalité d'enfants de moins de cinq ans, Ethiopie, Libéria, Madagascar, Malawi, Niger et Rwanda, par exemple, ont fait état de baisses d'au moins 60 %.

L'accès à l'eau potable a été très élargi et les investissements axés sur la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose ont sauvé des millions de vies tandis que d'autres pays les OMD continuent à régresser.

D'après le rapport Inter-parlementaire 2013, la proportion de femmes parlementaires est passée de 13 % en 2000 à 21 % en 2013, soit le taux le plus élevé de toutes les régions en développement. À l'échelle mondiale, l'un des plus forts gains électoraux pour les femmes a été enregistré au Sénégal, avec 43 % des sièges occupés par des femmes. Certes, des progrès réels ont été accomplis en matière de pauvreté et d'éducation, mais beaucoup reste à faire du côté de l'aide au développement.

Etats de lieux de l'avancement des OMD en République Démocratique du Congo

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a amorcé plusieurs démarches dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En 2006, le ministère du plan, avait élaboré un plan d'action qui fournirait au gouvernement issu des élections de 2006, non seulement un cadre pour la réconciliation nationale et de consolidation de la paix nationale, mais qui servirait également d'un cadre de référence de la politique gouvernementale et de convergence de la coopération avec les partenaires au développement en matière de relance de l'économie et de lutte contre la pauvreté. Ce plan se voulait modeste et s'inscrivait dans les objectifs du court et du moyen terme (2007-2009) ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce plan est connu sous le nom de Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).

Même si des timides avancées ont été enregistrées, notamment dans les domaines touchant à la scolarisation, la santé des enfants, l'accès à l'eau potable ou la lutte contre le VIH/Sida, le fossé de la pauvreté ne cesse de s'élargir en RDC. C'est en prenant en compte le contenu des lignes budgétaires et les tendances majeures des dépenses publiques de l'Etat affectées aux secteurs- clés ciblés par la Déclaration du Millénaire que cette faiblesse s'est faite remarquée.

Les résultats d'une série d'enquêtes effectuées tant par le gouvernement que par divers organismes de développement dont le PNUD, révèlent de graves distorsions en matière de lutte contre la pauvreté. Des indicateurs du développement humain (éducation, santé, accès aux biens et services socio-économiques), de la prévalence du VIH/Sida, du cadre de vie, et de la protection sociale,



confirment non seulement ce diagnostic, mais établissent aussi que la pauvreté en RDC est un phénomène de masse, généralisé, et chronique, difficile à endiguer à l'horizon 2015.

C'est en se référant à ces indicateurs, presque au rouge, que le Document de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), adopté en 2006, avait abouti à la conclusion selon laquelle « le pays atteindrait difficilement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 ».

Si des efforts additionnels ne sont pas fournis, il est probable que la RDC sera hors course dans les 17 mois restant au grand rendez-vous du bilan des OMD. Mais, il y a moyen, avec l'expérience acquise durant toutes ces années de recadrer le tir en engageant des actions orientées véritablement vers la population, seule grande bénéficiaire des OMD.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies organisée en 2010 pour examiner les progrès réalisés en faveur des OMD, les gouvernements ont appelé non seulement à accélérer leur réalisation, mais aussi à réfléchir aux manières de promouvoir le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

L'un des principaux résultats de la Conférence de Rio +20 a été l'accord des États membres sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD), qui pourraient être un outil utile pour la poursuite de l'action ciblée et cohérente en matière de développement durable. Le résultat de Rio +20 prévoit que le processus d'élaboration des ODD devrait être coordonné et cohérent avec les processus concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Cet agenda ne doit pas omettre d'inclure des objectifs transformatifs en faveur de la femme, où nouveau programme de développement sans faire attention à celles qui constituent plus de la moitié de l'humanité, les principales bénéficiaires. Il faut que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un axe fort dans toutes les actions, pour que la lutte contre les violences basées sur le genre soient inscrite au rang des priorités.

Lien/Transition entre les OMD et le Programme de Développement post 2015

Si plusieurs pistes sont étudiées et débattues à tous les niveaux (ONU, États, Parlements, Acteurs de Développement, Société civile, entreprises privées) afin de construire un programme de Développement pour les prochaines années, plusieurs acquis peuvent faire le lien/ transition entre OMD et programme de Développement post 2015.

Les OMD ont 8 objectifs, 21 cibles et 60 indicateurs chiffrés à atteindre en 2015 tandis que le Programme de Développement au-delà de 2015 comporte 12 Objectifs et 54 cibles dont les indicateurs seront chiffrés dans un délai de 15 ans à partir de 2015.

L'augmentation du nombre d'objectifs et des cibles dans le programme de Développement au-delà de 2015, montre à suffisance que dans les OMD, certaines cibles ont été oubliées, c'est les cas des conflits, des violences, de la gouvernance et de leadership politique.

Les OMD, en fixant des objectifs chiffrés, ont eu l'avantage de définir des buts, ils ont eu pour désavantages d'inciter les institutions à "faire du quantitatif", au détriment de la qualité. Un exemple criant, selon le rapport des OMD 2010, le taux de scolarisation dans le primaire dans les



pays en développement est passé de 82% en 1999 à 89% en 2008; il a même progressé de 18 points en Afrique subsaharienne. Ce résultat satisfait l'objectif No 2, d'accès universel à l'éducation pour 2015, malheureusement, cette hausse a été réalisée au prix d'un recrutement massif de professeurs non qualifiés et sous-payés qui se retrouvent face à des classes surchargées au détriment de la qualité de l'enseignement.

Soulignons que les OMD ont contribué à mobiliser un appui politique et économique autour d'un ensemble de problèmes de développement mondiaux. Ils ont étayé le débat d'idées, donné forme à des partenariats mondiaux, inspiré les cadres de développement nationaux et influencé les priorités de financement au niveau mondial.

Il importe donc que les Objectifs et les indicateurs Programme de Développement post 2015 soient définis au niveau national pour assurer qu'ils reflètent les contextes spécifiques, les différents besoins et les différentes priorités des différents pays. Cela signifie que les futurs objectifs de développement doivent être conçus par nous, par vous, dans nos pays, à travers nos systèmes nationaux, sur base de nos connaissances et expériences pour qu'ils puissent mieux répondre à nos besoins et mieux tenir compte de nos contextes et contraintes.

Les Etats ne devront plus avoir le monopole de l'action collective dans cette transition. La Société Civile a acquis un rôle et une importance considérables dans la promotion d'un programme de développement.



Le Programme de Développement doit être le fruit d'un dialogue et d'une concertation entre Etat et l'ensemble des parties prenantes (Société Civile, entreprises, chercheurs, parlementaires, service de l'Etat, collectivités)

Le futur programme de Développement doit se focaliser sur les peuples et doit générer des changements assez profonds et pérennes pour réduire les inégalités. Ce nouveau cadre de développement doit prendre en compte les

réalités nationales propres à chaque État et respecter les priorités et les politiques définis au plan national.

Ce programme de développement pour l'après-2015 bénéficiera sans aucun doute de l'analyse des éléments des OMD qui ont bien fonctionné et de ceux qui doivent être améliorés.

Le lien à faire entre OMD, ODD et le Programme post 2015 se résume en ceci :

- Les OMD luttent contre la pauvreté en se référant aux objectifs de développement humain mesurables au niveau micro-économique, tels que l'éducation, la santé, l'accès à la nourriture et à l'eau ;
- Les ODD incluent déjà des objectifs par exemple de l'eau potable et l'air, qui pourraient être complémentaires à ceux des OMD, ils se fixent également des objectifs qui peuvent être définis comme des biens publics mondiaux, tels que la limitation du changement climatique et de ses effets négatifs ;
- Le Programme de Développement post 2015 sera un programme participatif incluant des objectifs globaux et universels applicables à tous les pays par le biais des objectifs spécifiques aux contextes nationaux ou régionaux



Nous avons probablement besoin des objectifs mondiaux de développement plus complets, inclusifs et plus ambitieux, mais en même temps, nous savons que, en fin de compte les objectifs doivent être réalisés au niveau pays.

La capitalisation des bonnes pratiques doit être encouragée. La gouvernance démocratique, fondée sur des processus d'appropriation qui permet à une société de repenser son propre mode d'action collective pour mettre en place les réponses les plus adaptés aux spécificités du contexte local doit être prise en compte.

Le socle des OMD doit être maintenu, notamment pour sa capacité à mobiliser les Etats autour d'un agenda clair et centré sur l'objectif premier de réduction de la pauvreté. Il devra bien évidemment être adapté au nouveau contexte international, très différent de celui qui prévalait dans les années 2000.

Il convient également de signaler à cet égard que le cadre qui succédera aux OMD doit rectifier l'importance accordée aux résultats de développement. C'est en soulignant le rôle important de la paix et de la sécurité, du renforcement institutionnel et du développement des infrastructures que le programme de développement de l'après-2015 peut permettre de débloquer certains des obstacles qui entravent le développement au niveau national et régional.

Le prochain cadre de développement « l'agenda post-2015 »- devrait s'appuyer sur les leçons tirées du travail effectué pour réaliser les OMD, qui ont structuré les activités de développement des Nations Unies depuis le Sommet du Millénaire en 2000. La réussite du programme de l'après-2015 dépendra de la façon dont la question de l'insuffisance des données sera traitée.

Echanges

A l'issue de son intervention, la parole était accordée aux participant-e-s. Les préoccupations exprimées et réponses données par l'intervenante se recourent de la manière suivante :

Préoccupations soulevées:

- pouvez-vous nous parler de ce qu'a été de l'expérience des femmes sénégalaises ? à part la guerre, quels sont les facteurs qui ont concourus à la non réalisation des objectifs fixés ? les ODD sont-ils listés comme les OMD ?



- La scolarisation a trait à l'accès à l'éducation ou à la qualité de l'éducation ?



Les réponses de l'intervenante se recoupent de la manière suivante :

La scolarisation a trait avec l'accès à l'éducation et c'est d'ailleurs regrettable de constater que l'aspect qualité n'a pas été beaucoup plus prise en compte lors de l'élaboration des objectifs. L'expérience des femmes sénégalaise ou leur stratégie état plus concentrée sur les femmes de la base, il y a eu beaucoup d'activité qui ont été menées par les femmes activistes au profit des femmes de la base, ce qui a conduit à un changement profond et étant donné que ce sont ces femmes qui constitue la majorité de la population mais aussi ce sont elles qui sont aussi électrices, cela a occasionner l'élection des plusieurs femmes dans les fonctions des prises de décisions.

- **travaux en atelier** :Après cette séance d'échange, il a été procédé à la répartition des participants en groupe ; cet exercice avait pour objectif d'amener les participant-e-s par leurs propres termes de dégager une définition simple sur les OMD et sur le nouveau programme de développement post 2015 en vue de son appropriation.

Question :

- définissez par vos propres termes les OMD ?
- qu'entendez-vous par nouveau programme de développement post 2015.

Après restitution des groupes en plénières, il fut procéder à l'analyse de chaque définition produite par différent groupe, de cette analyse quelques expressions et mots furent retenus ayant servis à l'élaboration d'une définition simple et global, à savoir :

- *les problèmes liés aux sous développement*
- *lutter contre la pauvreté*
- *développement*
- *ensemble de mesures*
- *conférences des Nations Unies*

Ainsi, la définition retenue pour les OMD est : « ***l'ensemble de mesures prises lors de la conférence des Nations Unies en 2000 par les pays membres en vue d'améliorer les conditions de vie de population*** »

La journée était clôturée par cet exercice.

2ème JOURNEE : Mercredi 16Avril 2014

Travaux en groupe

La journée s'est ouverte par l'audition du rapport synthèse de la première journée, Cependant, elle s'est poursuivie par la répartition des participant-e-s en petit groupe de Cinq pour travailler sur le résumé analytique du rapport du groupe des personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015 en vue de ressortir des éléments clés de ce rapport.



Après travaux en groupe, chaque groupe a présenté ses éléments clés retenus dans ce rapport.

Pour le premier groupe, les éléments sont :

- Ne laissez personne de côté
- Placer le développement durable au cœur des débats
- Transformés les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusive
- Construire la paix et créer des Institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous
- Créer un nouveau partenariat mondial

Pour le deuxième groupe, les éléments clés sont :

- La bonne gouvernance
- Eliminer l'extrême pauvreté
- Prospérité durable pour tous
- Changement climatique
- Mode de croissances favorables
- La création d'emploi
- Partenariat mondial

Et enfin pour le troisième groupe, les éléments clés sont :

- La réduction de la pauvreté
- La diminution du taux de mortalité
- La croissance du développement économique
- L'échec des OMD réside dans les faits sociaux et environnementaux du développement durable
- Les 5 orientations de transformations pour l'après 2015
- La liberté d'expression ainsi qu'un gouvernement transparente et responsable.

Il y a eu analyse des différents éléments clés ressortis par le groupe sur le résumé analytique du rapport du groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015. Notamment sur la question de la bonne gouvernance, l'élimination de l'extrême pauvreté, la prospérité durable et autre.

• **Deuxième présentation de Monsieur Francis LOKA sur la réalisation des droits humains, le développement durable, la paix et la sécurité dans le programme de développement post 2015**

L'intervenant a commencé par relever les atouts et faiblesses des OMD. En effet, les atouts résident du fait que les OMD disposaient des objectifs clairs, assortis des indicateurs précis dont l'atteinte était sensée améliorer le bien être individuel et collectif; Les OMD ont contribué à donner plus de cohérence et plus d'orientation aux politiques de développement des pays en voie de développement; L'intégration des OMD dans les DSRP a facilité leur opérationnalisation dans les budgets des pays, à travers des allocations pour les secteurs prioritaires, notamment les secteurs



sociaux; Les interventions des bailleurs et des gouvernements des pays en développement étaient orientées vers la réalisation des OMD.

Pour ce qui est des faiblesses, les OMD ont plus visés des objectifs quantitatifs que qualitatifs (Exemple: accroître le % d'enfants scolarisés sans se préoccuper de la qualité de l'enseignement); la non prise en compte des questions relatives à la paix, sécurité, gouvernance, développement durable, respect des droits humains, etc.; mais aussi la formulation des OMD faite indépendamment du cadre de son financement.

Il y a eu d'autres facteurs qui ont pesés pour la mise en œuvre des OMD en Afrique, un contexte défavorable du fait de :

- faiblesse des conditions initiales;
- objectifs trop ambitieux;
- fréquence des chocs exogènes;
- conflits armés et insécurité;
- capacités insuffisantes des gouvernements et des administrations publiques;
- déficiences dans les choix budgétaires et manque d'efficacité dans les dépenses publiques, etc.
- faible appropriation des autorités;
- faible capacité de l'appareil statistique national
-

Pour ce qui est de défis actuels et avenir Les débats sur le cadre de développement post-2015 sont une opportunité de réfléchir sur la nécessité de prendre en compte les défis actuels et à venir dont la paix et la sécurité, le développement durable, les droits humains; la lutte contre le chômage des jeunes et la bonne gouvernance.

En ce qui concerne les axes de l'architecture post 2015, la paix et la sécurité sont essentielles pour mettre en œuvre tout programme de développement car son absence dans la mise en œuvre des OMD a causé plusieurs conséquences directes entre autres le détournement des dépenses des secteurs productifs et des secteurs sociaux au profit de l'armée et des services de sécurité; la destruction des infrastructures économiques et sociales, le déplacement des populations, l'exacerbation de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la mortalité infantile-juvénile, des problèmes sociaux; enfin la destruction de l'environnement avec le pillage des ressources; Le développement durable nécessitera de concilier l'agenda de la lutte contre la pauvreté et celui de la conservation de l'environnement; dans la production des richesses, nous devons adopter des techniques de production qui préservent l'environnement et qui nécessitent moins d'énergie et de matières premières; dans la répartition des richesses produites nous devons répartir équitablement les ressources et créer un fonds pour les générations futures; et enfin, dans la consommation, nous devons éviter le gaspillage et veiller à une consommation rationnelle des ressources produites.

Toutefois, il est à noter que les changements dans l'utilisation des ressources et dans les modes de consommation sont nécessaires et il faut s'assurer que le développement économique et l'augmentation de la richesse ne créent pas de nouvelles tensions sur un environnement déjà maltraité.

Toujours sur des axes de l'architecture post 2015 mais liés à questions des droits humains, l'intervenant a tenu de préciser que l'épanouissement de la personne humaine ne peut être assuré sans le respect des droits humains élémentaires même si les conditions d'existence matérielles sont améliorées et en plus la frustration consécutive au non respect des droits humains est un frein pour mobiliser et responsabiliser les populations dans la mise en œuvre des programmes de développement; le principe de redevabilité a tout son sens dans un contexte où les droits de la



personne sont garantis et respectés; il y a donc nécessité d'intégrer dans le cadre post 2015, les indicateurs qualitatifs qui rendent compte du respect des droits de la personne humaine.

Pour l'intervenant, les autres défis à relever sont entre autres la lutte contre le chômage des jeunes qui nécessite de créer les conditions d'une croissance économique inclusive basée entre autres sur la relance du secteur agricole, sur le développement des secteurs d'avenir notamment l'économie verte et les NTIC, sur le renforcement des capacités des jeunes en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat et sur l'émergence d'un secteur privé national, mais aussi de promouvoir la bonne gouvernance qui, elle aussi, nécessite d'améliorer la gouvernance politique, administrative, économique et sociale tant au niveau local, provincial et national à l'aide d'un meilleur alignement de l'aide par rapport aux priorités nationales et d'une bonne prévisibilité de l'aide à court et à moyen terme.

En guise de conclusion, l'approche de la date butoir de 2015 est une opportunité de s'interroger sur la façon d'aborder les problèmes de développement au-delà de 2015 sur la base des leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD et le nouveau cadre de développement à mettre en place doit non seulement tenir compte des aspects qualitatifs et quantitatifs mais également intégrer les préoccupations en rapport avec la paix et la sécurité, le droit humain, le développement durable, la gouvernance, etc. absentes du cadre issu du sommet du millénaire.



Echanges

A l'issue de cette intervention de Monsieur Francis LOKA, quelques préoccupations furent exprimées par les participant-e-s qui se résument par ceci :

Préoccupation : pourquoi n'avez-vous pas parlé de l'égalité de sexe dans vos propositions ?

Réponse : l'exposé s'est basé sur les questions qui n'ont pas été traitées dans les OMD



Préoccupations : quel est le lien qui existe entre le DSRP et les OMD ?

Réponse : avec le nouveau DSRP, il est dit expressément en son sein qu'il a été élaboré en fonction et pour la mise en œuvre des OMD

Préoccupation : pouvons avoir une définition claire ou votre compréhension des droits de l'Homme dont vous avez parlé pendant votre intervention ?

Réponse : il est vrai que les droits de l'homme est vaste, mais nous pouvons retenir cette définition restrictive comme un ensemble des prérogatives reconnus à tout être humain

- **Présentation de Madame Massan, sur le genre dans le programme de développement pour l'après 2015, une analyse critique pour les groupes des femmes et d'autres du rapport publié le 30 mai par le groupe des personnalités de Haut niveau.**

L'intervenante a commencé par rappeler le différent processus déclenchés depuis l'appel du Secrétaire Général des Nations, en effet, le système des Nations Unies a entrepris depuis quelques années des démarches pour définir le cadre de développement global qui remplacera les OMD. Plusieurs processus ont été mis en place dont certains sont arrivés à terme et d'autres sont



actuellement en cours. Parmi ce processus, il y a le groupe des personnalités de haut niveau a soumis ses recommandations relatives au programme post 2015 au Secrétaire Général des Nations Unies depuis le 30 mai 2013.

Ainsi, le rapport déjà publié par les groupes des personnalités de haut niveau a tenu compte des résultats des consultations effectuées au niveau des plusieurs pays membres des Nations Unies et d'autres processus.

Peu après la publication du rapport par le GPHN, plusieurs organisations de la société civile et des droits de femmes ont publié des documents de position par rapport aux propositions du GPHN.

Afin de suivre et de s'engager dans les différents processus autour de l'agenda pour l'après 2015, les organisations féministes des droits des femmes de l'autonomisation des femmes, et Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAP) de la justice sociale ont décidé de former une coalition et saisir cette opportunité pour remettre en question et reformuler l'agenda mondial du développement et aborder les facteurs structurels qui provoquent les multiples crises qui accentuent les inégalités, accroissent la pauvreté et la dégradation environnementale.

Les débuts formelles de la mobilisation des femmes dans les processus pour l'Après 2015 s'est concrétisé avec la mise en place en 2012 d'une Coalition internationale des Femmes post 2015, à



l'initiative d'une douzaine d'organisations de femmes et qui ont formulé des exigences pour que le programme de développement pour l'après 2015 soit :

- explicitement ancré et formulé dans l'esprit des droits humains, y compris les principes d'égalité et de non-discrimination.
- Placer l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes au cœur du nouveau programme de développement : il doit définir des stratégies spécifiques pour éliminer les inégalités entre les sexes dans tous les domaines incluant le développement social, la santé y compris la santé sexuelle et reproductive, le développement économique, la durabilité environnementale, la paix et la sécurité.
- s'attaquer aux facteurs structurels qui perpétuent la crise, les inégalités, l'insécurité et les violations des droits humains
- élaborés avec la pleine participation et le leadership des femmes
- S'assurer que des mécanismes solides de responsabilisation soit mise en place au sein des pays et au niveau international.

L'intervenante a précisé que les représentants des Organisations et Réseaux régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux de Femmes ont salué l'engagement du Groupe de Personnalités de Haut Niveau (GPHN) pour l'égalité des sexes et les droits de la femme, notamment l'engagement fort visant à prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles d'ici 2030. Cependant, elles ont émis un certain nombre de critiques constructives pour l'amélioration du document entre autres :

- ✓ la campagne "WomenWon'tWait. End HIV & Violence againstWomenNOW" affirme que le rapport du GPHN permet d'avancer dans le processus pour l'après 2015 et salue leur proposition pour l'avènement d'un monde plus égalitaire, une réalisation vitale pour les femmes qui sont celles qui souffrent des inégalités – or sans l'éradication de toutes les inégalités, un monde plus paisible et juste ne sera pas possible. En outre, elle se réjouit que les objectifs pionniers inclus dans le nouveau cadre sont relatifs à « l'éradication de la pauvreté » et « l'autonomisation des filles et des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes ». Toutefois, elle recommande de :
- viser la tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes dans le premier objectif spécifique de ce 2^{ème} Objectif « Prévenir et éliminer toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes » en s'appuyant sur les conclusions concertées de la 57^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme pour accélérer la formulation et la mise en œuvre des indicateurs désagrégés sur les violences
- Redéfinir tous les indicateurs de l'objectif 2d « Éliminer la discrimination à l'encontre des femmes dans la sphère politique, économique et publique » avec une règle de tolérance zéro, car depuis bientôt deux décennies les exigences de l'OIT relatives à une rémunération égale pour un travail de valeur égale n'est toujours pas réalisée et aucune tolérance ne devrait pas être acceptée en ce qui concerne le partage des tâches domestiques incluant le procurement de soins aux enfants, aux malades, aux handicapées et personnes âgées – elles doivent être assumées de manière égalitaire par les hommes et les femmes pour permettre aux femmes d'assumer des fonctions publiques.



Elle propose d'appliquer la règle de la tolérance zéro avec des indicateurs spécifiques aux objectifs suivants :

- L'objectif 4(c) : faire baisser le taux de mortalité maternelle pour qu'il ne dépasse pas X pour 100 000
 - L'objectif 4(d) Garantir des droits universels en matière de santé sexuelle et procréative
 - L'objectif 4 (e) Réduire le fardeau du VIH/Sida, de la tuberculose, du paludisme, des maladies tropicales négligées et des maladies non transmissibles prioritaires, car les femmes et les filles encourent un plus grand risque d'infection au VIH et aux autres maladies que les hommes, parce qu'elles ne sont pas économiquement indépendantes et vivent dans des conditions d'inégalités qui les rendent plus vulnérables
- ✓ L'AFARD, quant à elle se réjouit aussi que le rapport inclue un objectif à part entière sur l'égalité de genre et le positionne à la deuxième place, résultat de la large mobilisation des acteurs de la société civile et des organisations des femmes et d'ONU femmes. Elle regrette que la question des pays les Moins Avancés où les femmes évoluent dans des conditions difficiles soit diluée dans des approches plus globales de lutte contre la pauvreté et recommande la reformulation des indicateurs de l'objectif 1 pour que personne ne soit laissé de côté.
- ✓ Pour Development Alternatives with Women for a New Era, le rapport du groupe paraît à première vue avoir répondu positivement aux exigences des femmes d'avoir un objectif « autonome et étendu sur l'égalité des sexes. » Car plusieurs objectifs comportent des cibles pour les genres, les enfants et les jeunes ainsi que des possibilités pour des indicateurs d'être défini plus tard au niveau national. La question des droits et de la santé sexuelle et reproductifs y est aussi explicitement abordée.

Pendant DAWN fait constater que ce ne sont pas là de nouveaux développements mais plutôt une stratégie regrettable qui privilégie seulement certains droits au lieu de s'appuyer sur des accords internationaux existants qui auraient pu permettre à l'agenda d'intégrer une variété de droits humains pour les femmes.

Pire, soutient-elle, le rapport a incorporé ces droits dans un texte qui légitime fortement de nouveaux privilèges pour les corporations et réduit le rôle de l'Etat à la provision d'un environnement propice pour la prospérité des affaires. DAWN affirme que les auteurs du rapport ignorent de fait les nombreux appels pour des modèles et approches économiques qui combinent de manière plus effective le développement humain, les droits humains et la viabilité environnementale et aborde les inégalités entre les populations et les Etats.

DAWN dénonce aussi le fait que le rapport ne reconnaît pas les droits collectifs des populations autochtones et d'autres communautés rurales et à la base où les femmes, les enfants et les jeunes supportent le poids de la dépossession et du mauvais développement. Les populations rurales y sont considérées comme des travailleurs et des consommatrices et non comme des détenteurs de droits.



DAWN reproche au rapport de ne pas aborder les questions liées aux conditions structurelles qui favorisent la prévalence de l'inégalité économique entre et au sein des pays et des groupes sociaux car il n'y a pas de lien automatique entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

DAWN remet en question l'approche marchéiste, siloisée, corporatisée du développement reflétée dans le rapport et propose pour le Programme pour l'après 2015 que :

- le développement respecte des limites écologiques
- les affaires soient au service d'un programme de développement plus vaste
- le rejet de l'instrumentalisation des droits des femmes

DAWN conclut que le rapport est loin de fournir des directives et un soutien substantiels aux Etats membres car le cadre qu'il promeut réduit l'importance des droits humains et de la viabilité environnementale en faveur d'un modèle de croissance économique basé sur les corporations

- ✓ Pour le Grand Groupe des femmes (Women's Major Group), le rapport n'est pas suffisamment ambitieux, ne s'attaque pas aux questions sous-jacentes des inégalités des systèmes économiques actuels, et leurs recommandations ne sauraient apporter le changement nécessaire pour éliminer la pauvreté.
- ✓ Le WMG considère le rapport comme un point de départ pour la discussion, mais qui n'est pas assez bon. Il dit être préoccupé par l'ensemble restreint d'objectifs et la prédominance accordée au secteur de l'entreprise dans le «nouveau» programme de développement. Il exhorte les gouvernements à être beaucoup plus ambitieux et se concentre sur les causes profondes de l'inégalité, l'injustice et la pauvreté inhérente au paradigme économique actuel, lorsqu'ils négocieront le prochain cadre de développement durable au sein du Groupe de travail Ouvert sur les Objectifs Développement durable (ODD) et du Programme de développement pour l'après 2015. Le WMG relève que :
 - en ce qui concerne la formulation des objectifs du rapport : ils sont trop réducteurs pour favoriser un développement durable
 - Un nouveau délai de 15 ans ; ce qui retardera davantage la réalisation des droits fondamentaux!
 - contradictions ; entre les objectifs et un modèle économique basé sur les affaires
 - Droits humains - une application incohérente
 - Analyse critique d'une sélection d'objectifs spécifiques, de cibles et les moyens de leur mise en œuvre
- *Objectif 1: Mettre fin à la pauvreté* : sa portée est trop limitée, trop unidimensionnelle
- *Objectif 2. Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes* : contient quelques cibles positifs mais il lui manque les droits des femmes pour soutenir l'intégralité du programme de développement
- *Objectif 3. Garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie*: manque les priorités des filles



- *Objectif 4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé : contient quelques cibles positifs, mais ne parvient pas à traiter les déterminants sociaux et environnementaux de la santé*
 - *Objectif 5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel: devraient reconnaître le rôle des femmes dans la souveraineté alimentaire*
 - *Objectif 7. Garantir une énergie durable: complètement insuffisant et susceptibles d'avoir un impact négatif sur la pauvreté des femmes*
 - *Objectif 8. Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable: ne réussit pas à en appeler à une protection sociale mondiale et le droit à un travail décent*
 - *Objectif 9. Gérer les richesses naturelles de façon durable: trop restrictif dans la définition de la nature comme un atout*
 - *Objectif 12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme : complètement insuffisant en matière de protection des finances, du commerce et du climat*
 - *Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne la gouvernance mondiale et le partenariat mondial pour le développement proposé*
 - *Il n'est prévu aucune redevabilité des entreprises*
 - *Financement pour l'égalité des sexes devrait être une priorité : ce n'est pas le cas dans le rapport du GPHN*
- ✓ Le WMG conclut que ce rapport ne doit pas être considéré comme une base pour l'élaboration du Programme pour l'après 2015. Selon lui, le cadre des droits humains et les normes environnementaux devraient plutôt être au coeur d'un programme mondial de développement durable, qui doit également inclure des moyens concrets de mise en œuvre qui priorisent le financement public par rapport aux partenariats public-privé afin de réaliser l'obligation des Etats d'allouer le montant maximal de ressources disponibles pour les droits humains universels, la justice sociale et la durabilité environnementale.
- ✓ Du point de vue de l'AfricanWomen'sDevelopment and Communication Network (FEMNET), le rapport du GPHN non seulement reconnaît l'égalité des sexes comme une question importante et propose qu'elle soit transversale à travers le cadre mais propose en outre un objectif à part sur l'autonomisation des filles et des femmes et la concrétisation de l'égalité des sexes. FEMNET applaudit la reconnaissance par le GPHN de l'important rôle des Organisations de la Société Civile dans la conception, la concrétisation, et le suivi du programme de développement post 2015. Il affirme que « les organisations des femmes apprécient la plateforme qu'a prévue. Le [GPHN] pour la participation des femmes aux consultations mondiales et régionales et l'inclusion de certaines de leurs revendications dans le rapport »
- Cependant, FEMNET exprime sa préoccupation du fait que peu d'accent a été mis sur le traitement des inégalités entre les sexes. En outre, il déclare que bien que le rapport du GPHN reconnaisse que les nouveaux objectifs et cibles doivent être fondés dans le respect des droits humains universels, il n'arrive pas à produire un rapport avec un cadre clair et visionnaire qui va au-delà de la croissance économique, en prenant en compte les dynamiques sociales et politiques qui sont responsables des inégalités structurelles tant verticales qu'horizontales comme on les voit dans les pays en développement.



Plus important, la question du travail de soins non rémunéré a été oubliée dans le rapport en dépit des nombreuses recherches qui appellent les responsables politiques à reconnaître sa contribution au PIB et à la société en général.

Il est impossible de réaliser un développement transformationnel jusqu'à ce que la politique économique soit transformée d'une manière qui reconnaît l'importance de l'économie des soins et comment elle contribue à l'économie « productive ». Il recommande l'inclusion dans le programme post 2015, d'une recommandation pour que le travail non rémunéré soit reconnu, réduit et redistribué entre les hommes et les femmes et le rôle de l'Etat d'investir dans le secteur social notamment les soins aux enfants, s'occuper des personnes âgées et des malades.

En ce qui concerne l'objectif 2, pour Femnet, alors que le GPHN reconnaît comme un problème le manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents, il ne donne pas clairement des mesures pratiques qui aborderaient cette lacune. FEMNET dénonce par ailleurs la vision du cadre de développement que propose le rapport qui se concentre sur les politiques néolibérales et les marchés plutôt que sur le bien-être des peuples. Nous recommandons une vision qui aborde les écarts dans l'emploi pour garantir la redistribution équitable des richesses et des propriétés, l'accès et le contrôle des ressources et un système fiscal sensible au genre qui soit transformatif.

Afin d'assurer la représentation efficace des questions féminines, FEMNET en appelle au Secrétaire Général des Nations Unies à dépasser le rapport du GPHN et à faire des recommandations beaucoup plus ambitieuses et transformationnelles aux Etats membres et à produire une vision claire et pratique, telle qu'envisagée et qui aborderait davantage les principaux obstacles structurels et systémiques aux droits humains de la femme et de la fille et à l'égalité des sexes, et qui en garantirait la pleine concrétisation.

Et pour ce qui est de la réaction des autres OSC sur le rapport du GPHN, l'intervenante a révélé la position de :

- ✓ L'Alliance pour la Population et le Développement Durable (PSDA en anglais), a salué l'importance particulière que le rapport accorde aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, qui constituent une priorité essentielle pour aborder les dynamiques des populations d'une manière qui respecte et protège les droits humains. Toutefois, elle dit être déçue par le fait que le rapport n'a pas pris en compte les nécessaires moyens additionnels pour aborder les défis et mettre à profit les opportunités liés aux dynamiques de population. Bien qu'elle félicite le GPHN pour l'inclusion de l'objectif 2 « Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes » ainsi que leurs efforts pour intégrer de manière transversale l'égalité des sexes dans tous les objectifs, elle déplore en revanche, le fait que le rapport ne précise pas comment et à l'aide de quel indicateur le nouveau Programme s'assurera que l'égalité des sexes est véritablement prise en compte dans les autres objectifs.
- ✓ L'Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) a félicité le GPHN pour leur engagement à mettre fin plutôt que de réduire la pauvreté, et la reconnaissance de l'importance de la durabilité environnementale et la paix. Selon elle, « le rapport fournit une base solide pour le processus pour l'après 2015 et produira un changement fondamental dans la façon dont nous abordons le développement international. ACORD, qui travaille avec les communautés marginalisées à travers l'Afrique,



s'est dit particulièrement satisfaite de l'adoption du principe « ne laisser personne derrière », qu'elle considère d'une importance capitale grâce auquel aucune cible ne sera considérée comme atteinte à moins qu'elle ne l'ait été au sein de groupes sociaux et économiques spécifiques.

- ✓ Cependant, ACORD a fait remarquer que le GPHN a manqué une occasion historique de mettre la question cruciale des inégalités et les droits humains au coeur du débat sur le développement international. Car pour être des agents de la croissance et pouvoir en bénéficier, les populations doivent être en mesure d'exercer leurs droits. En outre, ACORD souligne l'absence dans les objectifs d'une variété de droits sociaux, économiques et culturels vitaux sur lesquels les États se sont déjà engagés. Elle déplore le fait que la paix ait été présentée dans le rapport comme un symptôme de la bonne gouvernance et l'absence de référence à l'accès inéquitable et injuste aux ressources naturelles que subissent plusieurs communautés en Afrique. Elle recommande que l'étape suivante du processus vise à s'assurer qu'il y ait des objectifs fermes sur l'augmentation de financements publics et privés pour le développement, et qu'ils soient alignés avec les principes de justice et de droits humains.

Madame Massan a conclu son intervention en disant que les OSC et les organisations des droits des femmes dans leur ensemble considèrent le rapport du GPHN comme une importante première étape du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 sur laquelle il faut continuer de travailler pour parvenir à un programme meilleur susceptible de provoquer des changements positifs pour l'avènement du Monde que nous voulons et dont nous avons besoin.

Et comme DAWN l'a souligné « Tout programme de développement doit être fermement basé sur les principes de non-régression et la connaissance des droits humains universels et non sur quelques vagues notions de droits basiques et de sécurité qu'il est difficile de définir et de mesurer.

Afin de s'assurer que les droits humains et en particulier les droits des femmes et l'égalité des sexes sont inclus et promis dans le nouveau cadre de développement, la participation active et significative des militantes organisations des droits des femmes est essentielle.

Echanges et mise en place du comité du suivi

Après cette intervention, un échange sur la question des inégalités de sexe et discrimination à l'égard de la femme se déroulera suivi de la continuité de l'exercice visant à ressortir la définition simple, par les participant-e-s, du nouveau programme de développement post 2015.



Ainsi, chaque groupe était appelé à donner des mots clés devant permettre de ressortir une définition simple de ce programme post 2015 qui se résumait comme suit :

Pour le premier groupe, les mots clés à retenir : un consensus après l'expiration des OMD en **2015**

Pour le deuxième groupe : population, amélioration de conditions de vie, après 2015

Pour le troisième groupe : OMD, Etats membres des Nations Unies, mesures, point de vue

La définition finale ressortie par les participant-e-s lors des discussions fut : « **l'ensemble des mesures prises par les Etats membres des Nations Unies visant l'amélioration des conditions de vie des population qui succédera aux OMD de 2015 à 2030** ».

L'atelier s'est poursuivi avec sa dernière session qui a constitué pour les participant-e-s de répondre individuellement à la question : « Que pouvons-nous faire pour parvenir à un meilleur cadre avec une perspective de genre intégrer à travers l'ensemble du nouveau programme ? »

Ainsi, les réponses recueillies auprès des participant-e-s sont les suivantes :

- Nous devons faire des plaidoyers des activités de lobbying et mettre en place un cadre de suivi afin d'une bonne application du programme (arlette)
- Mettre en place des groupes de plaidoyers au niveau national en vue de suivre de près les processus sur l'après 2015 au niveau de notre pays (GINA)
- Mettre en place un comité de suivi (Pauline Mabilia)
- Mettre en place un mécanisme de suivi en matière de plaidoyer au niveau national (Muhema)
- Multiplier les activités de sensibilisation de la population pour une meilleure compréhension des OMD premièrement et les plaidoyers auprès des autorités pour la mise en œuvre des OMD (Josépha)
- Il faut que les femmes soient suffisamment informées et qu'elles s'y mettent, que les femmes travaillent là-dessus et qu'elles proposent leurs idées auprès des personnalités de haut niveau (Sylvie BEYA)



- Premièrement, il faudrait capitaliser et s'appropriier les acquis de cet atelier et deuxièmement, renforcer le plaidoyer auprès des instances de décisions afin que l'aspect genre soit réellement pris en compte dans le nouveau programme et enfin de renforcer le capital humain quant à la femme.(Richard MPIA/PLAD)
- Faire des actions de plaidoyers pour la suivie du processus sur l'après 2015(Grace)
- Mettre en place un réseau national féminin de suivi pour la mise à niveau de toutes les organisations féminines sur la question et pour le suivi du processus jusqu'à l'adoption du programme de développement post 2015 ; (Iysel)
- Il faudrait mener des actions de plaidoyer et de lobbying auprès des instances supérieurs ou leaders(grougine)
- Nous pouvons faire un lobbying au niveau national pour le développement durable en 2030 en RDC (PriniessKABONGO)
- Identifier les Etats membres influent afin de faire de lobbying et plaidoyer aussi le suivi (jeromeMUTAPILE)
- Nous pouvons faire de plaidoyer au niveau du gouvernement
- Le genre ou la femme doit être suffisamment représenté dans les instances de prise de décisions ;
- L'idéal est de s'assurer de ce que l'on compte faire pour une efficacité remarquable et inclusive ;(junior SAFARI)
- C'est l'annexion du principe d'égalité inspiré des droits humains en cherchant le développement dans toutes les couches planétaires ; (Me MaguyMULONDA)
- Il faut prendre en compte le problème des inégalités parce que sans l'égalité un monde paisible et juste n'est pas possible ;
- Nous devons nous approprier ces nouvelles mesures et faire la sensibilisation auprès de la population en intégrant le genre à chaque étape ;(KalubiMENENE)
- Nous devons donner notre contribution à toutes les mesures pour arriver à une réussite.(NathyKABISA)
- Il faut intégrer la perspective genre à tous les échelons. (Viviane MAYENGE)
- Améliorer les conditions de vie de la femme sur tous les plans car la femme motrice du développement. (Dr YULIA BOLEBE)
- Il faut que chaque pays membre mette un mécanisme national qui doit veiller à l'application de ce programme ; (Elias)
- Renforcer les moyens d'information dans tout le pays pour un bon suivi et intégrer le processus du programme pour un bon résultat ; (Adéline)
- Intégrer un programme de développement dans l'étendu du pays, informer toutes les femmes que le genre existe et faire des descentes sur terrain pour parler à la population sur le genre ; (Brigitte)
- Comme nous ne cessons de le répéter ; « ne laisser personne de côté » que chaque femme se retrouve dans une des organisations pour arriver à élever nos voix en mettant un comité en place. (JosephineKASWERA)
- Que les femmes se mettent ensemble debout pour réfléchir sur les conditions de vie de la population et faire de plaidoyer



- C'est la promotion de la femme dans tous les secteurs qui la favorise sans oublier la base de l'éducation qui est la famille et respecter l'équilibre du genre et de l'égalité de sexe. (Valérie KABANGA)
- D'abord le respect de l'engagement de ses pays membres des Nations Unies qui peut faire à ce qu'il y ait un meilleur cadre de perspective de genre intégrée pour pouvoir arrivé à un bon résultat ;
- Mettre en place un cadre de suivi pour le nouveau programme après 2015 ; (Merveille MUTUALE)
- Mise en place d'un comité de suivi (serge NDONGO)
- Mise en place d'un cadre de réflexion et d'action en vue du suivi ; (Flore BOLOKO)



La journée s'est terminée par la mise en place d'un comité de suivi et plaidoyer composé des organisations présentes à l'atelier (CAFCO, COLOMBE, ASADHO, CADE, AFEBAF, FORFEM, CONAFED, ...) en fonction des bonnes réponses recueillies de leur part à la question susmentionnée et aussi par la récolte auprès des participant-e-s des éléments à intégrer dans la feuille de route devant conduire le travail du comité mit en place. Ses éléments sont les suivants :

- Programme, calendrier de travail et les actions à mener
- Formaliser le cadre, feuille de route et un plan intégrer
- Convoquer une réunion du comité pour la remise en place d'un plan d'action
- En premier temps, formaliser le cadre
- Produire un calendrier de travail et élaborer un plan de plaidoyer
- Formaliser le groupe et réunir les documents
- Constituer le groupe d'action d'observation sur les OMD/ODD et après 2015



- Commencer d'abord par relever les faiblesses du rapport du GPHN
- Formaliser le cadre et identifier les activités
- Elaborer un plan d'action

Conclusions

L'atelier d'information sur le genre dans le programme post 2015 à l'intention des ONG de la ville de Kinshasa, partenaires du réseau Genre et droit de la femme, avec l'appui du ROFAP, a permis aux femmes des OSC ayant pris part à ses assises d'obtenir premièrement des informations sur les enjeux actuels du développement notamment du sort des OMD et des processus et tractations menées au niveau tant régional qu'international sur le nouveau programme de développement à mettre en place en remplacement des OMD. Tout ceci, en vue de permettre aux femmes activistes de s'approprier de ce processus qui leur concerne, non pas comme spectatrices mais plutôt comme actrices du changement par la mise sur pied des mécanismes de suivi et plaidoyer en musique avec d'autres mécanismes régionaux et internationaux des OSC à travers le monde.

Le souhait le plus ardent serait de voir une grande implication des femmes et autres OSC dans ce nouveau processus mais aussi la prise en compte du genre avant tout comme sujet à part entière et ensuite transversal dans l'élaboration du nouveau programme de développement post 2015.

Fait à Kinshasa, le 18 Avril 2014



Annexe : Album photo



































































